

Maoulida et veille de Noël: Fête des naissances de Jésus et Mahomet ce 24 décembre



C'est une date unique pour qui est croyant. Et un clin d'œil à l'actualité sombre qui a malgré tout permis aux communautés religieuses de se rassembler: nous fêtons en ce 24 décembre 2015 la Maoulida (Mawlid), l'anniversaire de la naissance de Mahomet, et la nuit de la naissance de Jésus.

Page 2

Environnement

Risque sécheresse : menace de restriction en eau potable en janvier



Page 3

Economie

7,30 euros par heure: le SMIG à Mayotte augmente de 0,6% au 1er janvier

BULLETIN DE PAIE



Etablissement :
Période du 01/06/2015
Payé le 30/06/2015, par chèque

GAINS		
Désignation	Base	Taux
Salaire de base	151,67	12,0000%
Heures supplémentaires 25% expo.	17,33	15,0000%
TOTAL		

Page 4

HUES		
Désignation	Base	Taux Sal. %
Salaires sociaux statutaires	0,00	0,00%



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Religions

Maoulida et veille de Noël: Fête des naissances de Jésus et Mahomet ce 24 décembre



Le minaret de la mosquée de Tsingoni (Image d'archives)

C'est une date unique pour qui est croyant. Et un clin d'œil à l'actualité sombre qui a malgré tout permis aux communautés religieuses de se rassembler: nous fêtons en ce 24 décembre 2015 la Maoulida (Mawlid), l'anniversaire de la naissance de Mahomet, et la nuit de la naissance de Jésus.

Maoulida est la fête musulmane qui célèbre l'anniversaire de la naissance de Mahomet, prophète à l'origine de l'Islam. Elle n'a pas toujours été fêtée, mais les musulmans de Mayotte se préparent à suivre leur rituel. « Qui suit trois

directions », nous explique El Mamouni Mohamed Nassur, Porte-parole du Grand Cadi de Mayotte : « Nous commençons par lire les évocations du Barzengué, qui parle de la vie du prophète Muhammad (Mahomet en français). »

C'est aussi un moment de partage, « et une occasion de fraterniser. Pour rappeler notre appartenance à l'islam, nous prenons un biais approprié aux circonstances. Chaque prêcheur choisit un thème. Cette année, nous avons demandé que tous intègrent la radicalisation et ses dérives. »

Mais le religieux a fait mieux, il a rencontré avec une délégation mahoraise, le Grand Cadi de Moroni et le ministre des Intérieurs de l'Union des Comores, pour que leurs prêches insistent sur ces points, « et pointent du doigt les propos chiites que l'on peut entendre là-bas. » Une sorte de coopération régionale des minarets.

« Vous êtes tous en moi »

Enfin, le troisième axe amène vers la paix, « on finit les prières par des remerciements pour ce partage dans un sens de solidarité nationale. Ce jour là, toutes les prières du matin des rites chaféites observés à Mayotte intègrent l'invocation au bonheur et à la paix sur Terre, le 'kuntu' ».

El Mamouni Mohamed Nassur ne cache pas sa satisfaction de la concordance des deux fêtes cette année, de Maoulida et de la veillée de Noël, considéré pour les musulmans comme la nuit de naissance d'un prophète, et non de l'incarnation de Dieu pour les chrétiens : « C'est le croisement de l'anniversaire de deux prophètes qui se sont rencontrés lors de leurs

ascensions. N'oublions pas que Jésus est intervenu par trois fois auprès de Muhammad pour qu'il facilite la prière de ses fidèles ».

Pour lui, cette concordance de fêtes, « C'est un rappel de Dieu : 'vous êtes tous en moi'. Cela mettra longtemps avant que nous ayons à nouveau cette chance* ! Les gens doivent en profiter pour oublier leur amertume, se rapprocher et prier. Nous sommes tous des humains. »

El Mamouni Mohamed Nassur se prépare pour une émission sur Mayotte 1ère aujourd'hui à 11h, où il échangera avec le prêtre catholique, le Père Vincent et le pasteur protestant.

Bonne Maoulida à tous les musulmans !

Anne Perzo-Lafond

* Les fêtes religieuses musulmanes sont calquées sur le cycle lunaire, et varient donc chaque année

LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

Environnement

Une Agence pour le développement économique du département



Retenue collinaire de Combani (Image d'archives)

On avait connu un contexte similaire fin 2010: le faible niveau des retenues collinaires avait débouché sur une situation de crise, et l'envoie de tankers d'eau avait été évoqué. Les religieux sont sollicités pour porter la bonne parole de respect des mesures de restriction en eau dans les mosquées. Des menaces pèsent sur l'eau potable si les cieux ne déversent pas la quantité d'eau attendue.

Depuis plusieurs semaines, le comité sécheresse présidé par le Préfet de Mayotte, se réunit régulièrement. Cette instance regroupe les services de la Préfecture (SIDPC), de l'ARS, de

la DEAL, de la DAAF, ainsi que Météo-France, de l'ONEMA, du BRGM, du SIEAM ainsi que de la Mahoraise des eaux, qui sont en charge de suivre au plus près la situation.

Compte tenu du déficit pluviométrique et du niveau très bas de la retenue d'eau de Combani, le Préfet a décidé de restreindre par arrêté du 3 décembre 2015, l'usage de l'eau pour l'ensemble des communes du département.

Puis, le 15 décembre dernier, le Préfet, sur proposition du comité, a demandé aux maires de prendre un arrêté municipal déclinant l'arrêté préfectoral du 3 décem-

bre, de faire procéder à des contrôles par la police municipale pour s'assurer du respect des interdictions et de sensibiliser la population au bon usage de l'eau.

Une rencontre a par ailleurs été organisée le 22 décembre entre les services de l'Etat, les Cadis et les Imans, afin que ces derniers puissent, à l'occasion de la prière ou dans leur quartier, sensibiliser les fidèles au respect des mesures édictées par le préfet et par les maires.

Lors de la réunion qui s'est tenue en Préfecture ce jour, sous la présidence de la Sous-Préfète, directrice de cabinet, Mme Florence Ghilbert-Bezard, l'examen des prévisions météorologiques permet d'espérer une arrivée du talweg de mousson prochainement.

Toutefois, si les pluies ne permettaient pas la recharge des réserves en eau, le Préfet de Mayotte pourrait être amené à prendre un nouvel arrêté en vue d'organiser des restrictions de distribution de l'eau courante à compter du mois de janvier, selon des modalités qui seront examinées lors du prochain comité sécheresse qui aura lieu le mercredi 30 décembre 2015.

Economie

7,30 euros par heure: le SMIG à Mayotte augmente de 0,6% au 1er janvier

BULLETIN DE PAIE

M.	60 Rue	-	Matricule : --
Période du 01/	C. collective : --	Entrée : 01/06	
Etablissement : --			
Paié le 30/06/2014, par chèque			
GAINS			
Désignation	Base	Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,00000	1 820,04
Heures supplémentaires 25% exo.	17,33	15,00000	259,95
TOTAL		2 079,99	0,00
REtenues			
Désignation	Base	Taux Sal. %	Montant Sal.
Caution sociale Mahorais	0,00	0,00	0,00
		Taux Pat. %	Montant P.
		0,00	0,00

Un bulletin de paie

Quatre centimes de plus par heure de travail. Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) horaire brut à Mayotte augmente légèrement au 1er janvier. Il atteint 7,30€ contre 7,26 € depuis le 1er janvier dernier soit une évolution de +0,6 %.

Le salaire mensuel net mahorais, sur la base de 39 heures hebdomadaires, s'élève donc désormais à 1.141,30€.

La décision a été prise le 15 décembre dernier par la commission consultative du travail qui a réuni les partenaires sociaux sur l'évolution du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). L'objectif annoncé par le gouvernement, fin 2011, est

donc atteint : le SMIG net mensuel mahorais est désormais au niveau du SMIC net mensuel national.

Depuis le 1er janvier 2015, la revalorisation du SMIG mahorais est désormais indexée sur le seul taux d'évolution du SMIC national.

Le SMIG est le seuil minimal de rémunération que tous les salariés doivent percevoir à Mayotte. Il s'applique quelles que soient les stipulations du contrat de travail et quel que soit le mode de paiement (à l'heure, au mois...). Il doit être respecté dès le début du contrat, y compris pendant la période d'essai.

LE JDM



Port

Accord entre MCG et SMART sur Longoni



La ratification des contrats entre les différents partenaires sous le regard du préfet Seymour Morsy

Alors que la menace d'expulsion pesait toujours sur la société de manutention SMART, un accord vient d'être signé au conseil départemental.

Un contrat de partenariat a été signé au conseil départemental entre MCG et la SMART au port de Longoni. Les représentants de MCG qui nous ont communiqué ces informations se disent heureux de cette fin de crise qui va pouvoir « nous permettre de passer à autre chose et nous concentrer sur le développement du port ».

Deux points essentiels sont actés: « les grues seront conduites par le personnel MCG comme nous l'impose la défiscalisation que nous avons obtenue », et un espace de 11.700m² sera dédié à la SMART « pour ses activités de manutention, et sera discuté annuellement. »

A.P-L.

Tourisme

« Silver Cloud », le retour, et fin 2016 aussi



Arrivée du « Silver Cloud » dans le lagon ce 23 décembre

A 6h ce matin, le « MV Silver Cloud » a fait son entrée dans un lagon lisse comme un miroir. La compagnie Silversea a déjà programmé l'escale mahoraise pour l'année prochaine.

C'est le deuxième fois en une semaine que le « Silver Cloud » touche nos côtes. Après avoir fait escale à Mombasa à Richard Bay, ses passagers pourront découvrir notre île en choisissant parmi les thèmes « Terre-mer-culture » proposés par le Comité départemental de Tourisme de Mayotte (CDTM). Les arrivées se feront sur le ponton des croisiéristes de Mamoudzou fleuri et décoré aux couleurs de Mayotte pour l'occasion et par des chants et danses folkloriques mahoraises.

Ils pourront découvrir les produits artisanaux exposés dans le hall du CDTM, et de nombreuses excursions encadrées par les professionnels locaux sont prévues à l'intérieur de l'île avec des circuits dans le Grand Sud, en Petite Terre, et des sorties lagons seront proposées pour les croisiéristes afin qu'ils aient un aperçu des richesses de Mayotte.

Les 17 communes de Mayotte sont censées proposer un accueil spécial à l'arrivée des croisiéristes,

vu que certains sites touristiques de leurs agglomérations sont vivement recommandés dans les guides touristiques de Mayotte. Les polices nationale et municipale ont aussi un plan de sécurité spécifique autour du circuit des touristes.

On ne sait pas quelles seront les retombées économiques de ces arrivées, mais déjà l'inquiétude pointe comme nous le confie un artisan: « J'avais préparé l'arrivée des précédents croisiéristes en recrutant un vendeur anglophone, pour ne récolter que quelques dollars à la fin de la journée. Nous ne sommes pas concurrentiels quand les touristes savent qu'ils vont toucher Madagascar. Il faut que nous trouvions un biais pour nous démarquer, mais la créativité se fait rare ici! »

Mayotte est une escale programmée par la compagnie Silversea en décembre 2016, lors de croisières de 15 jours chiffrées à 4.350 euros qui vont de Monbassa à Cape Town.

8 paquebots doivent faire escale à Mayotte lors de cette saison 2015-2016.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.